COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNICATION

DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

relative à l'état de l'étude des motions, postulats, propositions
et pétitions en suspens au 31 décembre 2022

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Préambule

Par la présente communication et selon l'art. 105 RCCom[1], la Municipalité renseigne le Conseil communal sur l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens, à savoir toutes celles et ceux pour lesquels la Municipalité n'a pas déposé un rapport au conseil.

Pour des raisons de clarté, les objets présentés ci-dessous sont classés en trois catégories : les motions – les postulats - les pétitions, par ordre d'ancienneté.

1. Motions en suspens

1.1 Motion de M. Julien Chevalley : « Pour un élargissement partiel de la route de la Combe adapté à la hausse de la circulation dans le hameau La Rottaz à Chailly/Montreux »

(prise en considération le 26 avril 2017) ST

Des études sont nécessaires pour pouvoir apporter une réponse circonstanciée, notamment en lien avec le projet de liaison piétonne entre Brent, Fontanivent et Chailly.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à cette motion d'ici au 31 décembre 2023.

1.2 Motion de M. Gaëtan Cousin et consort demandant une modification du règlement sur l'attribution des subventions communales, pour que les manifestations de moyenne et grande taille à Montreux n'utilisent que de la vaisselle réutilisable

(prise en considération le 2 octobre 2019) ECT/SEP

[1] Règlement du Conseil communal de Montreux du 4 décembre 2014 RCCom

Un groupe de travail interservices (AG, DBS, ECT et SEP) a été constitué avec l'objectif principal de concevoir et mettre en place des mesures d'encouragement à l'utilisation de gobelets réutilisables pour les organisateurs de manifestations sur le domaine public communal dès l'automne 2023. Dans ce cadre, courant 2022, quatre manifestations ont bénéficié d'un soutien à valeur de test : Le Montreux Trail, le Brunch des Soroptimistes, La Désalpe de Caux et la Soirée de la gymnastique de Chernex.

Dès lors, la Municipalité envisage de répondre à cette motion d'ici au 31 décembre 2023.

1.3 Motion de Mme Bibiana Streicher : « A quand une vélo-station à Montreux »

(prise en considération le 3 février 2021) ST

Une coordination est en cours avec les CFF afin d'améliorer le stationnement des cycles dans les gares. La rénovation de la gare de Clarens a permis de créer du stationnement vélo conforme et en suffisance ; à Montreux, les discussions portent en premier lieu sur l'amélioration du stationnement extérieur. L'étude d'opportunité et de faisabilité d'une vélo-station interviendra ultérieurement et devrait être coordonnée avec les CFF.

La Municipalité déposera sa réponse à cette motion d'ici au 31 décembre 2024.

1.4 Motion de M. Tal Luder intitulée "Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux"

(prise en considération le 3 mars 2021) SU/ST

La Municipalité a demandé à la Société Industrielle et Commerciale de Montreux (SICOM) de sensibiliser les commerçants à cette problématique. Elle attend les résultats de cette démarche pour 2024 et vérifiera alors s'il y a lieu de poursuivre ces démarches au niveau réglementaire.

Elle sera en mesure de déposer sa réponse d'ici au 30 juin 2025.

1.5 Motion de M. Cédric Blanc : « pour une vision claire du développement des locaux administratifs communaux »

(prise en considération le 10 novembre 2021) DBS

La Municipalité a renoncé à intégrer cette réflexion dans le cadre du préavis No 20/2022 pour le déménagement des services des travaux publics et de l'urbanisme, compte tenu de l'urgence dudit préavis. Ce point sera abordé par la Municipalité lors de son séminaire de printemps 2023.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à cette motion d'ici à l'automne 2023.

1.6 Motion de M. Olivier Müller : « Pour un réaménagement des places de jeux du Marché Couvert et de la Rouvenaz »

(prise en considération le 14 septembre 2022) SEP

La Municipalité a planifié la rénovation de cette place de jeux dans le cadre de la présente législature. Les services techniques doivent se coordonner afin que ce chantier ne rentre pas en conflit avec celui du chauffage à distance comprenant le réaménagement de la Grand-Rue.

1.7 Motion de M. Lionel Winkler : « Pour un moratoire sur la suppression des places de stationnement sur la commune de Montreux »

(prise en considération le 16 novembre 2022) ST

Un rapport de la Municipalité en réponse à cette motion sera déposé au Conseil communal dans le courant de l'année 2023.

2. Postulats en suspens

2.1 Postulat de M. Wolfgang Martz « Les chemins pédestres des Hauts de Montreux : un patrimoine à entretenir et à valoriser »

(pris en considération le 17 mai 2006) DBS

La création d'une piste de vélos de descente, qui avait étudiée dans le cadre de ce postulat afin de séparer les marcheurs des cyclistes, s'est heurtée aux incertitudes concernant l'éventualité d'embarquer les vélos dans les futures nouvelles rames de la Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois (MOB). Après le développement d'offres plus adaptées dans d'autres stations des Alpes vaudoises, cette piste de descente sur les communes de Montreux et de Veytaux a été abandonnée. La Municipalité s'est donc recentrée, en coordination avec celle de notre commune voisine, des transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR), de l'association Vaud Rando et de l'office du tourisme, pour améliorer la signalétique et aménager des sentiers adaptés aux marcheurs peu expérimentés.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat dès que les incertitudes sur la collaboration avec les autres partenaires concernés seront levées.

2.2 Postulat de M. Olivier Mark « Etude en vue de démarrer l'élaboration d'un nouveau projet d'hôtel de ville »

(pris en considération le 13 décembre 2006) SU/AG

Les procédures d'affectation de la parcelle dite ex-Held, qui devait permettre de répondre à ce postulat, ont été suspendues suite à l'annulation du Plan général d'affectation (PGA) et suite à un changement important dans les intentions du MOB. Une information récente quant à une éventuelle volonté d'acquisition de ces parcelles par le MOB est arrivée sur la table de la Municipalité et doit être discutée. La Municipalité étudiera la possibilité d'intégrer la réponse à ce postulat avec la future réponse à la récente motion de M. Cédric Blanc « pour une vision claire du développement des locaux administratifs communaux » (cf. point 1.6.)

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2023.

Note Cet objet présentant une unité de matière avec le No 2.5, la Municipalité les traitera de manière conjointe dans le cadre de sa réponse.

2.3 Postulat de M. Alexandre Suter « Mise en place de conditions-cadres en vue du retour et de l'arrivée des commerces attendus à Montreux »

(pris en considération le 12 mars 2008) ECT

La Municipalité estime que l'amélioration de l'offre commerciale à Montreux passe inévitablement par une attractivité, une promotion et une fréquentation renforcées de la destination. Elle répondra à ce postulat en rappelant toutes les mesures prises pour soutenir les partenaires économiques, notamment l'extension des terrasses, le concept « Dolce Riviera » développé par l'association Montreux A.Live, mais aussi l'amélioration de la qualité de l'accueil dans les espaces publics (avenue du Casino), ainsi que le projet « Montreux Live Experience » (rapport-préavis No 28/2022 relatif à la mise en valeur et au développement du patrimoine musical de Montreux).

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici à l'automne 2023.

2.4 Postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour faire vivre les villages des hauts de la Commune, créons des structures fédérant divers services tels que services de la poste, d'accueil, de renseignements touristiques ou encore de soutien logistique aux personnes âgées »

(pris en considération le 9 octobre 2008) ECT/AG

Note Les objets 2.4 et 3.2 ont une unité de matière qui a amené la Municipalité à les réunir en un seul argumentaire tendant à un traitement unique.

De nombreux projets visant à répondre au postulat ont été réalisés avec l'aide et l'appui de la Municipalité, en particulier à Glion et à Brent. Des réflexions sont en cours pour de tels espaces multi-services à Caux et à Chernex, à Chailly, à la Vieille Ville ainsi que, bien entendu, aux Avants. La Municipalité accompagne de manière régulière et permanente ces projets.

Dès lors, la Municipalité répondra par voie de rapport-préavis d'ici au printemps 2023 au postulat et à la pétition.

2.5 Postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour la pérennité des activités pour les jeunes de Montreux, du Skate Park, du CSP, et de la salle concert pour les musiques actuelles du NED, utilisons les infrastructures communales existantes pour une relocalisation temporaire »

(pris en considération le 27 janvier 2010) SU/AG

Note Les objets Nos 2.2 et 2.5 ont une unité de matière qui a amené la Municipalité à les réunir en un seul argumentaire tendant à un traitement unique.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2023.

2.6 Postulat de M. Patrick Aubort « Pour un réaménagement cohérent et nécessaire de la place de la Gare à Montreux »

(pris en considération le 16 mars 2011) ST

Les discussions sont en cours avec les CFF afin de procéder à certaines améliorations légères de l'aménagement de la place de la gare. Les possibilités de liaison verticales Alpes - Grand'Rue dépendent de l'issue d'implications foncières sur les parcelles voisines.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2024.

2.7 Postulat de M. Nicolas Gudet « Déjà 15 ans d'attente… de l'Audiorama au bâtiment Held, à quand des locaux dignes de ce nom pour le site montreusien du Conservatoire et sa section jazz ? »

(pris en considération le 15 juin 2011) SU/AG

Des échanges réguliers avec la direction du Conservatoire Montreux-Vevey-Riviera a permis d'affiner les besoins. Un avant-projet ciblé sur les bâtiments dits ex-Ducret, sis à côté de la maison Visinand, a été présenté à une délégation municipale. Ce projet devrait permettre, dans des bâtiments appartenant à la Commune, de proposer une réponse adéquate en vue du regroupement des deux sections du Conservatoire.

Dès lors, la Municipalité répondra à ce postulat d'ici au premier semestre 2023.

2.8 Postulat de M. Christian Allenbach « Quelle politique d'intégration dans la Commune de Montreux ?»

(pris en considération le 21 février 2015) SFJ

La Municipalité a pris des contacts avec le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), afin d'inscrire la politique d'intégration montreusienne de manière cohérente dans la dynamique cantonale. Les conséquences de ces démarches formeront la base d'un rapport au Conseil communal.

La pandémie ayant sensiblement affecté le tissu social montreusien, et plus particulièrement les populations migrantes, les besoins émanant de ces effets seront analysés une fois la situation stabilisée.

Les évènements de l'année écoulée ont eu un effet non négligeable sur le dispositif d'accueil et d'intégration, et ce tant aux niveaux fédéral et cantonal que communal.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2023.

2.9 Postulat de M. Christophe Privet : « Mise à jour du préavis No 21/2004 sur la politique culturelle de la Ville de Montreux »

(pris en considération le 29 avril 2015) ECT

Les travaux de rénovation du 2m2c sont aussi l'opportunité de revoir de manière globale la politique culturelle et le soutien accordé aux différents acteurs et partenaires. Par

ailleurs, le rapport-préavis relatif à la mise en valeur et au développement du patrimoine musical de Montreux présente une vision claire d'un pan important de la politique culturelle et des priorités que la Municipalité entend y donner. Il convient dès lors d'attendre le résultat de la candidature au réseau des villes créatives de l'UNESCO ainsi que les réflexions en cours sur la gouvernance future du 2m2c pour définir une politique culturelle adaptée aux nouvelles contingences.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2024.

2.10 Postulat de M. Florian Chiaradia : « Pour un centre-ville convivial »

(pris en considération le 25 mai 2016) SU/ST

L'intégration de nouvelles constructions au centre-ville (quartier du Vuagnard notamment), générant une augmentation de l'offre privée en stationnement est en cours ; la requalification projetée de l'avenue de l'Eglise Catholique sera coordonnée à la reprise du projet, s'il y a lieu, en fonction de la possible pérennisation des terrasses sur rue installées en été 2020.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2023.

2.11 Postulat de Mme Irina Gote : « Pour l'étude en vue de la requalification de la rue du Port à Clarens »

(pris en considération le 8 novembre 2017) ST/SU

La requalification se fera à la suite des travaux de réalisation du plan de quartier « rue Gambetta – rue du Port » qui devraient finir d'ici à l'été 2023.

Un préavis de construction sur la mise à jour des équipements et requalification de la rue du Port sera déposé au 2ème semestre 2023.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2023.

2.12 Postulat de M. Olivier Raduljica : « Etat des lieux et acquisition d'œuvres d'art pour appliquer une politique culturelle active »

(pris en considération le 7 février 2018) ECT

Comme précisé lors de la séance de commission, la Municipalité estime que les règles d'acquisition sont claires et pertinentes ; il s'agit toutefois d'analyser si la politique d'acquisition est toujours d'actualité. Comme l'indique le postulant, cet objet fait partie intégrante de la politique culturelle (cf. point 2.12).

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2024.

2.13 Postulat de M. Jonathan Al Jundi : « Développement d'un terrain Multi-Sport pour les habitants de Chernex et des hauts »

(pris en considération le 20 juin 2018) DBS

Une étude est actuellement réalisée concernant les infrastructures sportives communales en libre accès. L'étude se termine pendant les premiers mois de 2023.

Dès lors, la Municipalité déposera un rapport ou rapport-préavis d'ici au 30 juin 2023.

2.14 Postulat de M. Tal Luder : « Montreux Pass, gagnant, gagnant »

(pris en considération le 5 septembre 2018) ECT

La Municipalité regroupe les différents partenaires afin de pouvoir proposer une solution flexible capable de répondre aux attentes non seulement de la population, mais également de nos hôtes. Cet outil pourrait être considéré comme un Pass, en permettant de regrouper toutes les informations et prestations disponibles, notamment avec des offres et des rabais spécifiques en faveur de la population.

Le système actuellement en cours de développement est basé sur 3 piliers, en mains de la Municipalité (carte indigène), de la CITS (résidences secondaires) et de MVT (Riviera Card). Une fois que ces 3 piliers seront opérationnels, une base de données commune pourra proposer des prestations en fonction de la qualité de la personne (habitant, résidant secondaire, hôte de passage). Cela nécessite encore d'importants travaux de coordination et de développement entre les différents partenaires.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 1er trimestre 2024.

2.15 Postulat de Mme Irina Gote demandant « d'étudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés communaux »

(pris en considération le 4 septembre 2019) SRH

La Municipalité propose de répondre à ce postulat en intégrant cette demande dans la révision partielle du règlement sur le statut du personnel communal, laquelle devra être validée par le Conseil communal.

Le Conseil sera vraisemblablement saisi de ce projet d'ici fin juillet 2023.

2.16 Postulat de Mme Anne Saito : « Mesures communales visant à améliorer le climat urbain en cas de grandes chaleurs (canicules) »

(pris en considération le 2 octobre 2019) SEP

Afin de pouvoir poser les bases de la planification de la végétalisation et de l'arborisation urbaine, la Municipalité a initié un inventaire des îlots de chaleurs. Celui-ci est en cours et le rapport est attendu pour le deuxième semestre 2023.

En complément au processus Villeverte Suisse, un inventaire des mesures réalisées sur le territoire communal en matière d'adaptation aux changements climatiques est en cours dans le cadre du label Cité de l'énergie.

La Municipalité déposera la réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2023.

2.17 Postulat de M. Romain Pilloud : "Et si Montreux devenait la championne du taux de participation ? "

(pris en considération le 13 mai 2020) AG

L'arrivée de la nouvelle secrétaire municipale, au 1er octobre 2022, va permettre de relancer les discussions avec la CCO, afin de faire avancer les démarches.

Elle sera en mesure de répondre au postulat d'ici au 31 décembre 2023.

2.18 Postulat de Mme Jessica Ruedin : " COVID-19 : relance de l'économie locale et urbanisme tactique "

(pris en considération le 2 septembre 2020) ECT

La Municipalité estime qu'une large concertation avec l'ensemble des partenaires doit être menée. L'expérience des terrasses sur la Grand-Rue durant les années 2020/2021 est sans aucun doute l'une des pistes à approfondir, notamment en regard des réflexions à poursuivre sur une requalification du centre-ville, en particulier suite aux importants travaux de réalisation du chauffage à distance.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse une fois ces études finalisées.

2.19 Postulat de M. François Grand : " Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac "

(pris en considération le 18 novembre 2020) ST/EPM

L'étude projetée nécessitant une coordination étroite avec les communes concernées par les aménagements à envisager.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse d'ici au 31 décembre 2024.

2.20 Postulat de M. Sébastien Giovanna : " Pour une Commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées "

(pris en considération le 16 décembre 2020) ST/DBS

La Municipalité porte déjà une attention particulière à cette problématique lors de l'établissement des projets d'aménagement sur le domaine public.

Elle sera en mesure de déposer sa réponse d'ici au 31 décembre 2023.

2.21 Postulat de M. Joe Filippone : "Pour un nouvel aménagement de la Grand-Rue, concerté et durable "

(pris en considération le 3 mars 2021) ST/SU

Un aménagement provisoire sécurisé et approuvé par le Canton a fait l'objet d'adaptations au printemps 2022. Suite à l'acceptation du préavis 31/2022 (relatif à la réalisation et l'exploitation d'un réseau thermique, par une société anonyme à créer et

le financement des études nécessaires aux travaux d'aménagement en relation avec la mise en place du système de canalisation du réseau thermique), la Municipalité a prévu de lancer l'étude d'un aménagement définitif de la Grand-Rue dès le printemps 2023 avec pour objectif de réaliser les travaux en 2025.

Elle sera en mesure de déposer sa réponse d'ici au 30 juin 2024.

2.22 Postulat de M. Nicolas Büchler : « Pour une politique communale en matière de santé publique »

(pris en considération le 26 mai 2021) SFJ/DBS

Les expériences vécues lors des différents évènements liées à la pandémie et les effets des mesures de santé publique prises depuis 2020 seront analysés une fois la situation stabilisée. De manière plus générale, la Municipalité procède actuellement à une analyse de la situation communale en matière de santé publique.

Elle déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2023.

2.23 Postulat de M. Nicolas Büchler : « Pour un affichage politique identique sur l'ensemble du territoire communal »

(pris en considération le 2 février 2022) AG/SU

Le travail de terrain nécessaire à la réponse au postulat a été effectué en 2022 ; les coordinations avec la Société générale d'affichage SA (APG/SGA) ou tout autre prestataire externe sont à mener en 2023 et seront à finaliser dans le cadre du renouvellement de la convention générale d'affichage.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2023.

2.24 Postulat de Mme Anna Krenger : « Harcèlement de rue à Montreux »

(pris en considération le 6 avril 2022) SFJ

La Municipalité procèdera à une analyse de la situation montreusienne en matière de harcèlement de rue et un inventaire des mesures mises en place ailleurs sur la Riviera et dans le Canton dans le but de mettre en place des mesures appropriées pour lutter contre ce phénomène en collaboration avec les autres communes de la Riviera concernées.

Elle sera en mesure de déposer sa réponse d'ici au 31 décembre 2023.

2.25 Postulat de Mme Claudia Hischenhuber : « Pour un vignoble de la Commune de Montreux en culture biologique »

(pris en considération le 18 mai 2022) DBS

Des analyses (actuellement en cours) sont nécessaires pour pouvoir apporter une réponse circonstanciée.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à cette motion d'ici au 31 décembre 2023.

2.26 Postulat de M. Tal Luder : « Pour une étude de l'opportunité de densifier et d'étendre les fonctionnalités du Parking d'échange de Chailly-sur-Montreux »

(pris en considération le 18 mai 2022) ST

L'établissement d'un plan directeur des mobilités et du stationnement est prévu d'ici à 2024.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2024.

2.27 Postulat de M. Quentin Talon : « Places aux vélos »

(pris en considération le 18 mai 2022) ST

L'établissement d'un plan directeur des mobilités et du stationnement est prévu d'ici à 2024. Ce document permettra d'apporter des réponses plus précises sur le stationnement spécifique des vélos.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2024.

2.28 Postulat de M. Quentin Talon : « Pour que Montreux fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales »

(pris en considération le 22 juin 2022) SFJ

Cette thématique touchant non seulement des services communaux, mais également des prestataires régionaux tels que l'Association Régionale d'Action Sociale (ARAS), la Municipalité souhaite une consultation des partenaires dans le but d'apporter une réponse cohérente et régionale à ce postulat.

Elle sera en mesure de déposer sa réponse d'ici au 31 décembre 2023.

2.29 Postulat de M. Olivier Müller : « Pour une modernisation de la place de jeux du Vieux-Clarens »

(pris en considération le 14 septembre 2022) SEP

Sans dénaturer le parc du Vieux Clarens, un préavis sera proposé dans la courante législature lorsqu'il s'agira de remplacer les jeux existants, construire un espace dédié aux plus petits et améliorer les surfaces polyvalentes permettant d'accueillir des activités intergénérationnelles tout en diminuant les nuisances pour le voisinage.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse d'ici au 31 décembre 2025.

2.30 Postulat de MM. Arnaud Grand et Romain Pilloud : « Modification du Fonds pour l'énergie et la durabilité en faveur du vélo sans assistance électrique et de l'économie locale »

(pris en considération le 14 décembre 2022) DBS

Comme exposé au Conseil communal, une réponse sera apportée dans le cadre des démarches participatives dont les conclusions sont attendues dans les 18 prochains mois.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse d'ici au 31 décembre 2024.

2.31 Postulat de M. Olivier Müller : « Pour un PACom qui tienne compte de nos villages »

(pris en considération le 14 décembre 2022) SU

Les études du PACom permettront de répondre à ce postulat dans le cadre des différents préavis qui seront soumis au Conseil communal pour l'adoption des documents.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 30 juin 2026.

3. Pétitions en suspens

3.1 Pétition de M. Stéphane Barbey & Consorts : « La sécurité routière et la convivialité aussi pour les enfants des Avants, ses habitants et ses visiteurs »

(prise en considération le 12 décembre 2007) ST/POL/SU

Les discussions entamées en 2015 avec la Société des Intérêts des Avants (SIA) au sujet du concept d'aménagement de la place de la Gare sont interrompues. En effet, si la rencontre de décembre 2015 avec cette société villageoise et ses habitants a mis en évidence la nécessité de revoir certains éléments conceptuels du projet, le groupe de travail qu'entendait mettre en place la SIA n'a toutefois pas encore été constitué ; les études sont donc pour l'heure suspendues.

Dès lors, la Municipalité pourra donner un délai de réponse à cette pétition dès que la coordination avec les partenaires concernés aura pu être engagée.

3.2 Pétition de M. Gabriel Nicoulin & Consorts pour une exploitation continue du bâtiment de la gare des Avants au bénéfice de la population suite au retrait du MOB

(prise en considération le 12 décembre 2012) ECT/AG

Note Les objets 2.4 et 3.2 ont une unité de matière qui a amené la Municipalité à les réunir en un seul argumentaire tendant à un traitement unique.

La Municipalité répondra par voie de rapport-préavis d'ici au printemps 2023 au postulat et à la pétition.

3.3 Pétition de Mme Geneviève Capitanio et consorts : « Pour redonner sa place à la population ».

(prise en considération le 16 décembre 2020) SEP/ST/SU/DBS

L'éventail des demandes relativement large de cette pétition exige une coordination des quatre services impliqués, afin de pouvoir proposer la totalité ou un certain nombre de réponses.

Compte tenu de cette grande diversité et de la complexité de ces demandes, les réponses à cette pétition vont certainement s'échelonner jusqu'au 31 décembre 2023. Cependant, des réponses partielles pourront émerger au fur et à mesure du dépôt de préavis spécifiques.

Par exemple : Le préavis No 35/2022 relatif au maraîchage urbain apporte une réponse partielle à la pétition, notamment au point 3. « Beaucoup de monde est à la recherche d'un jardin potager »

Arrivée au terme de cet inventaire, la Municipalité estime avoir ainsi informé le Conseil communal sur l'état des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2022.

Ainsi adoptée le 20 janvier 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic	La Secrétaire municipale
O. Gfeller	V. Egli

L.S.